

AFAR TIMES

La revue du Monde Afar



SILENCE, ON TUE

Attaque de drones à Siyarou : une escalade meurtrière aux frontières de Djibouti et de l'Éthiopie

Siyarou, 30 janvier 2025 – La frontière entre l'Éthiopie et Djibouti a été le théâtre d'une attaque de drones meurtrière visant des civils Afar. Peu après 19 heures, des frappes aériennes, attribuées à l'armée de l'air djiboutienne sous les ordres du **Colonel Wahib Moussa Kalile**, ont frappé le village de Siyarou, situé du côté éthiopien de la frontière. Selon plusieurs sources locales, le bilan s'élève à au moins huit morts et de nombreux blessés, poussant les habitants à fuir dans des conditions dramatiques.

Les scènes de désolation qui ont suivi l'attaque rappellent la fragilité de cette région frontalière, déjà marquée par des tensions persistantes. Les images diffusées sur les réseaux sociaux montrent des habitations en ruines et des familles endeuillées. Les organisations de défense des droits de l'homme, dont la Ligue djiboutienne pour les droits de l'homme (LDDH) et l'association pour le respect des Droits de l'Homme à Djibouti (ARDHD) ont qualifié **ces frappes de "barbares" et "disproportionnées"**.

Une agression prétextée par des préoccupations sécuritaires

Cette attaque s'inscrit dans un contexte politique et militaire explosif. Le gouvernement djiboutien justifie ses opérations militaires par la nécessité de lutter contre le Front pour la Restauration de l'Unité et de la Démocratie (FRUD), un mouvement de résistance qui opère depuis les régions reculées de Djibouti. Toutefois, la population civile, les organisations de droits humains et l'opinion publique considèrent cette justification comme un prétexte pour intensifier la répression contre la communauté Afar, qui subit une marginalisation croissante.

Les exactions militaires djiboutiennes dans la région ne datent pas d'hier. Deux attaques aux drones armés avaient déjà eu lieu dans la même zone, le 30 décembre 2024 d'abord, causant la mort de 2 bergers afars, puis le 3 janvier 2025, ne causant que des dégâts matériels cette fois. Déjà, en février 2024, l'armée de Djibouti avait franchi plus de 15 km en territoire éthiopien et capturé 36 personnes, toujours détenues à la prison civile de Gabode à Djibouti. L'attaque du 30 janvier marque donc une escalade dangereuse qui pose la question de la souveraineté éthiopienne et du rôle ambigu du gouvernement d'Addis-Abeba face à ces incursions.

Le spectre des drones militaires et la responsabilité des puissances étrangères

L'utilisation de drones armés par Djibouti met en lumière une tendance inquiétante sur le continent africain : la prolifération des technologies de guerre autonomes. Des rapports indiquent que Djibouti se serait procuré ces drones auprès de la Chine et de la Turquie, soulevant des questions éthiques et diplomatiques sur la responsabilité des pays fournisseurs. Ces armes de précision, initialement destinées à des opérations militaires ciblées, sont désormais employées contre des populations civiles, exacerbant les tensions régionales.

La communauté internationale, bien que consciente de ces dérives, peine à réguler efficacement ce marché en pleine expansion. Le droit international humanitaire interdit pourtant les attaques visant des civils. Or, les condamnations officielles restent timides et aucune sanction concrète n'a été prise contre le gouvernement

djiboutien, épargné par ses alliances stratégiques avec des puissances étrangères installées sur son sol, telles que la France, les États-Unis ou la Chine.



Un appel à la justice et à une réponse internationale

Alors que les survivants de Siyarou pleurent leurs morts, les voix s'élèvent pour exiger une enquête indépendante sur cette attaque et une réaction immédiate de la communauté internationale. Les Nations Unies et les organisations de Droit Humain doivent agir pour empêcher de nouvelles violations des droits humains dans cette région vulnérable.

Si aucune mesure n'est prise, cette attaque pourrait marquer un tournant dans l'emploi des drones armés en Afrique, ouvrant la porte à une militarisation accrue des conflits internes et frontaliers. Il en va non seulement de la stabilité de la corne de l'Afrique, mais aussi du respect des principes fondamentaux du droit international.

Les civils de Afars de la République de Djibouti et de la région Afar d'Éthiopie, pris au piège entre les ambitions politiques et les stratégies militaires, ne doivent pas être les victimes oubliées d'une guerre silencieuse.

Frappe de drone à Siyarou : un communiqué officiel qui soulève des interrogations

La déclaration du service de la communication de la présidence, notamment par Alexis Mohamed, qui consistait à nier complètement l'existence de cette attaque provoqua un tollé général de citoyens Djiboutien qui y voyaient une déshumanisation pure et simple des victimes et rescapés.

S'en est suivi, quatre jours plus tard, pour la première fois, le ministère de la Défense a publié un communiqué officiel reconnaissant une attaque ciblée. Selon ce document, l'opération visait « un site identifié comme une base logistique et opérationnelle utilisée par des éléments terroristes », entraînant la neutralisation de huit terroristes. Toutefois, le communiqué admet également des « dommages collatéraux », un abus de langage et une tentative de responsabilisation, pour désigner des victimes civiles.

Or, les témoignages des habitants de Siyarou, où l'attaque a eu lieu, dressent un tout autre bilan : **huit civils tués, dont des femmes et des enfants, et plusieurs blessés**. Les images diffusées sur les réseaux sociaux montrent des corps mutilés, renforçant la colère et l'indignation face à ce drame.

Une violation du droit international ?

Face à cette situation, voici les propos recueillis, sur les réseaux sociaux d'une militante des droits humains, (Deynaba) qui rappellent les principes fondamentaux du Droit international humanitaire :

Elle explique qu'afin de présenter une justification qui prétexterait des « dommages collatéraux », il aurait fallu être en situation de guerre, avec la présence de groupes armes de force égale. Or, à ce jour aucune déclaration de guerre n'a été faite du gouvernement de la République de Djibouti. Et aucune présence d'un groupe armée bien constitué ne s'est manifesté.

Toutefois, une situation de guerre est régit par des règles stricts en Droit international. En voici un cas qui sied, à la déclaration du Ministère de la Défense de Djibouti.

◆ Principe de distinction :

- les forces armées doivent distinguer entre combattants et civils.
- les attaques ne doivent cibler que des objectifs des objectifs militaires.

◆ Principe de proportionnalité :

une attaque est interdite si elle cause des pertes civiles excessives par rapport à l'avantage militaire recherché, ce qui est le cas ici.

◆ Principe de précaution

les parties au conflit doivent prendre toutes les mesures possibles pour éviter ou réduire les dommages civils.

Selon les témoignages de la population et déclaration des organisations de droits humains, manifestement, nous constatons que les seuls victimes présents sur le site sont des civils, nomades, en majorité femmes et enfants.

Un crime de guerre ? Ou, crime contre l'humanité ? Les deux ?

Selon le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), toute attaque causant des pertes civiles excessives peut être qualifiée de crime de guerre. Une question essentielle se pose donc :

■ Djibouti est-il en guerre ? Officiellement, aucune déclaration de conflit n'a été faite.

■ Qui sont ces prétendus terroristes « neutralisés » ? Aucune preuve tangible n'a été avancée.

■ Quelles opérations logistiques ces individus étaient-ils censés mener ? Le gouvernement reste évasif sur ce point.

Un constat accablant

Le seul fait indéniable est que l'attaque a principalement touché des civils afars, en l'absence de toute reconnaissance formelle d'un état de guerre par Djibouti. Pire encore, ce sont les autorités éthiopiennes et la solidarité locale qui ont assuré les premiers soins aux victimes, illustrant une défaillance dramatique du gouvernement djiboutien.

Ce communiqué, loin d'apaiser les tensions, pourrait être perçu comme une reconnaissance de crimes contre l'humanité, et renforce la perception d'une politique de répression systématique et systémique des populations afars à Djibouti.

Qui est responsable de la sécurité des habitants de Siyarou ?

Siyarou, un village pour deux frontières

La population de Siyarou, située à la frontière entre Djibouti et l'Éthiopie, vit une réalité singulière. Essentiellement composée de nomades Afar, elle traverse les territoires des deux pays en fonction des conditions météorologiques et des besoins pastoraux. Toutefois, face aux récents événements tragiques, une question cruciale demeure : qui est réellement responsable de la sécurité de ces habitants ? Voici un tour d'horizon des principaux acteurs politiques et militaires des deux côtés de la frontière, censés assurer leur protection.

Du côté de Djibouti : un appareil sécuritaire sous contrôle présidentiel

Ismail Omar Guelleh, président de la République depuis 1999, concentre entre ses mains tous les leviers du pouvoir. Chef de l'État, du gouvernement et des forces armées, il décide des grandes orientations sécuritaires du pays. Toute opération militaire d'envergure nécessite son aval. L'attaque de Siyarou a-t-elle été menée avec son approbation ? La question reste ouverte.

Abdoulkader Mohamed Kamil, Premier ministre et beau-frère du président, est au pouvoir depuis plus de deux décennies, à différents postes ministériels. Officiellement chargé de l'administration gouvernementale, il reste pourtant discret face aux attaques meurtrières contre la communauté Afar qu'il est censé représenter et protéger.

Hassan Omar Mohamed Bourhan, ministre de la Défense, est également un Afar. Connu pour son allégeance sans faille au régime, il a davantage été impliqué dans des luttes de pouvoir internes que dans la protection des populations.

Son silence face aux frappes de drones confirme sa posture effacée.

Général Zakaria Cheick Ibrahim, chef d'état-major général des armées et cousin du président, incarne l'ossature du système militaire djiboutien. Son rôle dans la gestion des conflits internes et des opérations transfrontalières est central. Sa position reste floue quant aux récents bombardements visant les civils afars.

Colonel Wahib Moussa Kalile, commandant de l'armée de l'air, est au cœur des controverses liées aux attaques de drones. Son nom est associé aux récentes frappes meurtrières qui ont endeuillé la région de Siyarou. Son parcours illustre l'influence des dynamiques familiales et tribales dans l'armée djiboutienne.

Du côté de l'Éthiopie : une gestion sécuritaire fragmentée

Abiy Ahmed Ali, Premier ministre éthiopien et prix Nobel de la paix 2019, a vu son image ternie par des conflits internes, notamment dans la région du Tigré. Sa gestion des tensions dans l'Afar reste ambiguë. Son rapprochement avec Djibouti sur le plan sécuritaire soulève des interrogations quant à son implication indirecte dans les événements récents.

Aicha Mohamed Moussa, ministre de la Défense et originaire de la Région Afar, a occupé plusieurs postes ministériels avant de revenir à la tête de ce portefeuille stratégique. Cependant, elle a toujours maintenu une certaine distance avec les enjeux propres à sa communauté, limitant ainsi son engagement dans la protection des populations locales.

Awal Arba Unde, président de la Région Afar et membre du Parti de la Prospérité d'Abiy Ahmed, a joué un rôle clé dans la défense de sa région contre les incursions des forces du Tigré. Son attitude plus hésitante face aux agressions en provenance de Djibouti soulève des doutes sur sa volonté politique de défendre les civils afars.

Gaddo Hamolo Gaddo, vice-président de la région Afar et responsable de la sécurité intérieure, est une figure montante de l'administration régionale. Son influence grandissante et son enrichissement personnel suscitent des interrogations quant à ses véritables priorités. Son absence de réaction face aux précédentes attaques laisse présager une posture similaire cette fois encore.

Un avenir incertain pour les habitants de Siyarou

Alors que les tensions persistent et que les civils continuent de payer le prix des jeux d'influence régionaux, la question de leur protection demeure en suspens. Les gouvernements de Djibouti et d'Éthiopie semblent davantage préoccupés par la consolidation de leur pouvoir que par la sécurité des populations nomades. À défaut d'une intervention efficace des autorités locales, la communauté internationale doit s'emparer de la question afin d'éviter que Siyarou ne devienne un nouveau théâtre d'abus impunis.

DJIBOUTI

■ **Droit de réponse à l'agence djiboutienne d'information ADI.**

Le 3 février 2025, cette agence fait cette déclaration qu'elle intitule « une frappe de drone neutralisé un groupe terroriste a Addorta, près de la frontière éthiopienne ».

Siyyaru: Une frappe controversée qui cible des civils sous couvert de lutte antiterroriste

« L'opération militaire » menée par Djibouti à Siyyaru, Addorta, près de la frontière éthiopienne, soulève de graves questions sur l'utilisation du terme « terroriste » pour justifier des frappes indiscriminées contre des populations civiles Afars. Derrière les annonces officielles se cache une réalité plus troublante : la destruction d'une communauté et la stigmatisation de populations vulnérables sous prétexte de sécurité nationale.

La criminalisation de populations civiles Afars

Le terme « terroriste », brandi sans preuve tangible, sert ici d'outil rhétorique pour masquer la nature réelle des victimes. Qui étaient ces huit personnes « neutralisées » ? Où sont les preuves de leur implication dans des activités terroristes ? La seule présence dans une région frontalière contestée suffit-elle à justifier une exécution extrajudiciaire ? L'absence de transparence sur les cibles exactes et l'identification des victimes montre à quel point cette frappe pourrait relever davantage d'une élimination arbitraire que d'une véritable action antiterroriste.

Un contexte de répression et de contrôle



L'attaque s'inscrit dans un climat politique où toute opposition, tout mouvement indépendant ou toute population jugée marginale devient une cible facile. Depuis plusieurs années, les populations vivant dans les zones frontalières de Djibouti et de l'Éthiopie font l'objet d'une surveillance accrue et d'opérations militaires répressives. L'utilisation systématique du terme « base logistique terroriste » permet de justifier des interventions violentes et de réduire au silence des communautés entières.

Un mensonge justifié par la Peur

Qualifier ces frappes de « succès » sécuritaire revient à légitimer des exécutions sommaires sous couvert d'une guerre contre un ennemi mal défini. La peur du terrorisme est instrumentalisée pour étouffer toute contestation et dissimuler des opérations qui violent le droit international. Une frappe de drone ne permet ni procès équitable ni vérification indépendante des faits, transformant ainsi chaque victime en coupable désigné d'office.

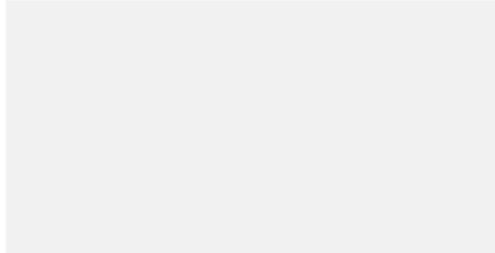
Justice et Vérité : Une Nécessité

Plutôt que de se contenter de communiqués militaires opaques, il est impératif d'exiger une enquête indépendante sur cette frappe et ses véritables conséquences. La communauté internationale, les organisations de défense des droits humains et les médias doivent s'interroger sur la facilité avec laquelle des États peuvent étiqueter des civils comme terroristes pour justifier des frappes indiscriminées.

La sécurité nationale ne peut être un prétexte à l'impunité. Tant que les victimes resteront anonymes et que les accusations ne seront pas justifiées par des faits, ces frappes seront avant tout des actes de répression, et non des opérations légitimes contre une menace réelle.

DJIBOUTI

Suite aux soubresauts de l'interview exclusive du Dr Abbate Ebo Adou, Analyse de la situation par l'équipe Afar Times.



Dans une nation marquée par des décennies de gouvernance oligarchique, où le pouvoir était solidement ancré entre les mains d'une élite politique et économique, le Dr Abbate Ebo Adou, médecin de profession, et pas des moindres, lauréat de sa promotion à l'université Parisienne de, avait consacré sa vie à servir les communautés marginalisées, toutes origines confondues.

Ses actes de compassion et sa vision d'une société plus équitable lui avaient gagné l'admiration et le soutien d'une grande partie de la population. Malgré les échecs de lutte de plus d'une trentaine d'années, il devint plus qu'un simple leader communautaire. Il était désormais un symbole d'espoir, un porteur de changement dans un système politique stagnant et corrompu. Ses actions, empreintes de sincérité et d'une compréhension profonde des souffrances du peuple, résonnaient dans les cœurs. Chaque geste était un appel à la justice sociale, à la démocratie véritable et à une réforme radicale du système. Mais ce soutien populaire massif fit trembler les fondations du pouvoir établi.

Les élites voyaient en le Dr Abbate Ebo Adou une menace directe à leur contrôle. Pourquoi ?

La Déstabilisation de l'ordre établi

Le système politique en place reposait sur la main mise du pouvoir Rpp, majoritairement Issas, des arrangements entre politiciens Afars et autres Somalis, peu d'Arabes, quelques hommes d'affaires et des institutions complices.

L'émergence d'un leader indépendant, silencieux mais impactant, et soutenu par le peuple remettait en question cet équilibre. Dr Abbate Ebo Adou n'était pas contrôlé par ces alliances. Il représentait une force incontrôlable, un facteur inconnu dans une machine bien huilée.

Un pouvoir qui échappe au système

Contrairement à beaucoup de ses adversaires, le Dr Abbate ne dépendait pas des ressources du système pour asseoir son autorité. Il exerce un métier qui lui permet de développer son activité financière malgré toutes les tentatives d'asphyxie financière, le harcèlement, les incendies criminelles, les redressements fiscaux fallacieux, les menaces de mort tant par les proches du régime mais aussi de la part de prétendu opposant et révolutionnaire.

Son pouvoir venait directement du peuple, un pouvoir brut qui échappait aux mécanismes habituels de manipulation. Cela rendait difficile, pour l'élite et leurs sous-fifres, de l'intimider ou de le neutraliser.

Le réveil des masses

Peut-être la plus grande menace qu'il représentait résidait dans sa capacité à éveiller les consciences. En s'adressant directement au peuple, il galvanisait une population souvent désabusée ou résignée. Que l'on soit d'obéissance du régime par héritage familiale ou opposant, les citoyens, jusque-là divisés par des stratégies politiques, s'unissaient désormais autour de son action.

Or, nous le savons tous, une population éveillée est la pire crainte d'un système qui se nourrit de l'ignorance et de l'indifférence.

Le risque de bouleversements économiques

La vision du Dr Abbate pour une justice sociale et économique impliquait une redistribution des richesses et une lutte acharnée contre la corruption. Pour les élites, cela signifiait la perte de leurs privilèges économiques et leurs privilèges d'influence. Ses actions démontraient au peuple, qu'il était possible de sortir de ce cercle vicieux, qui est d'appartenir à cette nouvelle religion politique à laquelle il fallait dévouer corps et âme pour pouvoir avoir accès à ces droits les plus élémentaires.

La solidarité dans la dignité, comme forme de résistance, une réforme qui menaçait directement le clientélisme, le trafic d'influence de l'élite.

Suite aux soubresauts de l'interview exclusive du Dr Abbatte Ebo Adou, Analyse de la situation par l'équipe Afar Times.

L'effet domino

Enfin, le succès des actions du Dr Abbatte Ebo Adou risquait d'inspirer des mouvements similaires de la jeunesse. Le système politique établi craignait un effet domino, où un regain d'énergie, d'espoir et une aspiration à l'indépendance de la jeunesse, rejetant cet éternel devoir de reconnaissance à un système corrompu mettant en péril la stabilité du système d'oppression et de corruption en place.

Face à cette "menace", le système politique réagit. Des menaces de mort, des campagnes de dénigrement, de désinformation furent lancées pour le discréditer. Son personnel fut intimidés afin de les débaucher pour restreindre son champ d'action.

Mais malgré cela, le soutien populaire reste inébranlable, car le Dr Abbatte incarne une vérité que le système ne pouvait plus ignorer : celle que le pouvoir appartient, en dernier ressort, au peuple

Ainsi, une personnalité politique soutenue par une majorité peut représenter une menace pour un système en place non pas à cause de ses intentions, mais parce qu'elle remet en question un statu quo fondé sur l'exclusion, l'injustice et l'abus de pouvoir. Après avoir lutter durant de longues années, le Dr Abbatte Ebo Adou s'est accommodé à reconstruire le système sur des bases plus justes, à son échelle, ce qui, pour le régime Issas et leurs élites Afars, restent bien plus effrayant que la destruction de leur système..



Patrimoine bafoué, peuple marginalisé : la stratégie de négation identitaire des Afars.

*L'aliénation culturelle du peuple Afar :
entre spoliation du droit coutumier et
discrimination systémique*

Le peuple Afar, peuple millénaire, ayant traversé plusieurs formes de gouvernance universel et inclusif des peuples voisins et outre-mer, historiquement réputé pour sa résilience et son attachement à ses traditions, fait face à une aliénation culturelle grandissante. Cette aliénation trouve ses racines dans la spoliation et la manipulation de son droit coutumier, instrumentalisé par un pouvoir central qui perpétue une discrimination systématique et systémique à son égard.

La spoliation du droit coutumier : une stratégie de dépossession identitaire

Le droit coutumier afar, fondé sur des règles ancestrales régissant la justice, la résolution des conflits et la gestion des terres, est progressivement vidé de sa substance. Les institutions de l'État central imposent des lois qui se substituent à ces mécanismes traditionnels, reléguant les chefs coutumiers au rang de simples figures symboliques. Cette spoliation du droit coutumier va de pair avec une politique d'appropriation foncière qui prive les Afars de leurs terres ancestrales, essentielles à leur mode de vie pastoral. Le système de gouvernance mis en place empêche toute prise de décision autonome des autorités traditionnelles afars, les contraignant à une dépendance administrative vis-à-vis d'institutions étatiques qui leur sont souvent hostiles. Ainsi, ce qui était jadis un droit naturel des Afars à gérer leur propre justice et leurs ressources se transforme en un contrôle rigide exercé par des intérêts étrangers à leur culture.



Une instrumentalisation des structures communautaires

La manipulation politique du peuple Afar repose sur une récupération opportuniste de ses structures communautaires. L'État tente de diviser la communauté en cooptant certains leaders locaux, les utilisant comme relais de son propre pouvoir au détriment des intérêts de la majorité. Cette stratégie vise à neutraliser toute forme de résistance collective en encourageant des rivalités internes, rendant plus difficile une mobilisation politique unie.

De plus, les Afars sont largement sous-représentés dans les institutions de l'État, que ce soit au niveau politique, économique ou administratif.

Les postes de responsabilité sont systématiquement confiés à des personnes extérieures à la communauté, consolidant ainsi la marginalisation politique des Afars et leur exclusion des décisions qui les concernent directement.

Une discrimination systémique et systématique

La discrimination dont sont victimes les Afars ne se limite pas à la sphère politique et juridique, elle s'étend à tous les aspects de la vie sociale et économique. L'accès aux services publics de base, tels que l'éducation et la santé, est fortement limité dans les régions à forte population afar. Les infrastructures y sont insuffisantes, les programmes scolaires ne prennent pas en compte l'histoire et la langue afars, et l'accès aux soins de qualité est restreint.

Patrimoine bafoué, peuple marginalisé : la stratégie de négation identitaire des Afars.

Sur le plan économique, la communauté afar est volontairement marginalisée. Les opportunités d'emploi et de développement sont captées par des groupes favorables au pouvoir, maintenant les Afars dans un état de pauvreté chronique.

L'élevage nomade, pilier de l'économie traditionnelle afar, est menacé par des politiques gouvernementales qui favorisent l'expansion d'intérêts tribales avec l'installation de colonies Issas d'Éthiopie sous couvert camp de réfugiés (projets financés par l'IGAD et organisations européennes) dans le sud du pays, en pays Afar au détriment des modes de vie pastoraux.



La contestation autour de la reconnaissance du patrimoine immatériel Afar

Le président de l'Assemblée constituante du Conseil du Dar Dar (Sultanat) de Tadjourah, M. Houmed Barkat, a publiquement dénoncé le retrait de la Madqa de la liste des éléments à inscrire au patrimoine immatériel de l'UNESCO. Seul le XeerCissa a été présenté pour représenter le patrimoine immatériel de Djibouti, occultant ainsi l'existence du peuple Afar sur ce territoire.

Face à l'indignation générale dénonçant cette discrimination à l'égard du droit coutumier afar, l'UNESCO aurait demandé à l'État de Djibouti de procéder à l'inscription de la Madqa. Toutefois, une conférence improvisée fut organisée en marge du Festival de Tadjourah, initialement un événement folklorique, afin de donner l'illusion d'une adhésion collective au travail du ministère de la Culture.

Cependant, cette conférence ne rassembla que les organisateurs du festival, des praticiens du droit coutumier afar venus d'Éthiopie, des membres du gouvernement djiboutien et Moussa Ali Iyeh, porteur du projet XeerCissa. Les spécialistes reconnus du droit coutumier afar, tels que Dr Aramis Soule et Dr Adawa Hassan, ainsi que les praticiens de la Madqa à Djibouti ayant exprimé des réserves quant à cette récupération politique, en furent exclues. Mais aussi un long répertoire d'expert en Droit et spécialiste en Droit coutumier Afar.

Un peuple en lutte pour sa survie culturelle

Face à cette aliénation culturelle orchestrée par le pouvoir, le peuple Afar se retrouve confronté à un défi existentiel. La reconnaissance et le respect des droits des Afars passent par une réhabilitation de leur autonomie

culturelle et politique, la fin des discriminations systémiques et la garantie d'une véritable justice sociale.

La pensée écarlate ■